

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session de la Conférence des Parties
Colombo (Sri Lanka), 23 mai – 3 juin 2019

Question stratégiques

Rapports et recommandations des Comités

Comité pour les plantes

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

1. Le présent document a été soumis par la présidente du Comité pour les plantes*

Introduction

2. Ce rapport couvre les activités du Comité pour les plantes de la CITES au cours de la période comprise entre la 17^e session de la Conférence des Parties (CoP17; Johannesburg, Afrique du Sud, 24 septembre – 5 octobre 2016) et la 18^e session de la Conférence des Parties. Au cours de cette période, le Comité pour les plantes s'est réuni deux fois: à sa 23^e session, du 22 au 27 juillet 2017 (conjointement avec la 29^e session du Comité pour les animaux) et à sa 24^e session, du 20 au 26 juillet 2018 (tenue conjointement avec la 30^e session du Comité pour les animaux) à Genève, en Suisse. Les détails et les comptes rendus résumés des sessions sont disponibles sur le site Web de la CITES. Le Comité remercie chaleureusement le Gouvernement suisse d'avoir accueilli notre Comité.
3. La composition du Comité pour les plantes pour la période de référence est présentée dans le tableau ci-dessous.

Région	Représentant régional <i>* Membres et membres suppléants dont le mandat se termine à la clôture de la CoP18</i>	Suppléant
Afrique	- Prof. Ali Mahamane (Niger) - Mme Aurélie Flore Koumba Pambo (Gabon)	- Mme Kirsti Nghidinwa (Namibie) - Mme Beatrice Khayota (Kenya)
Asie	- M. Edwino S. Fernando (Philippines)* - M. Byoung Yoon Lee (République de Corée)	- Mme Joeni Setijo Rahajoe (Indonésie)* - Mme Shereefa Al-Salem (Koweït)
Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	- Mme Vera Teresinha Rauber Coradin (Brésil)* - M. César Augusto Beltetón Chacón (Guatemala)	- Mme Ella Karina Ramírez (Pérou)* - Mme Delhy Basilia Albert Puentes (Cuba)*
Europe	- M. Paulo J.L. Carmo (Portugal) - M. Maurizio Sajevo (Italie)*	- M. David Kikodze (Géorgie) - Mme Ursula Moser (Suisse)

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Amérique du Nord	- Mme Adrienne Sinclair (Canada; Présidente)	- M. Hesiquio Benítez Díaz (Mexique)
Océanie	- M. Greg Leach (Australie)*	- M. Marika Vuli Tuiwawa (Fidji)
Spécialiste de la nomenclature	- M. Noel McGough (Royaume-Uni)*	

3. À sa 23^e session (PC23, juillet 2017), le Comité pour les plantes a adopté son plan de travail pour 2017-2019 (CoP17-CoP18, [PC23 Doc. 6.2 \(Rev. 1\)](#)), qui couvre toutes les instructions adressées au Comité pour les plantes ou nécessitant une consultation du Comité ou un compte rendu au Comité, figurant dans les résolutions et décisions en vigueur. Le plan de travail a été annoté afin de fournir des informations sur les mesures prises conformément aux instructions adressées au Comité pour les plantes (voir annexe).
4. À la 24^e session du Comité pour les plantes, M. Greg Leach, représentant régional pour l'Océanie, a annoncé qu'il se retirait. Le Dr Leach a siégé au Comité pour les plantes de 1997 à 2018. En tant que marin passionné, Greg connaît l'expression "*thought is the wind and knowledge the sail*" [la pensée est le vent et la connaissance la voile], car il a apporté beaucoup de réflexion, de sagesse et de connaissances à travers sa fonction de représentant régional. Ses capacités d'organisation ont rapidement été mises à l'épreuve lorsqu'il est arrivé à Pucón, au Chili, pour assister à son premier Comité pour les plantes et où il a été chargé de l'organisation de la prochaine session à Darwin. M. Leach a présidé avec succès le Comité I à la 14^e session de la Conférence des Parties à La Haye en 2007, et porte fièrement jusqu'à ce jour son insigne CITES en or. En tant que coprésident du groupe de travail sur les plantes pérennes à l'Atelier international d'experts sur les ACNP de la CITES, Cancún (Mexique), ses contributions ont considérablement renforcé les capacités des Parties à formuler des avis de commerce non préjudiciable reposant sur des bases scientifiques – les résultats de son groupe de travail ayant formé la base du processus en 9 étapes. Ayant participé activement aux travaux du Comité pour les plantes de la CITES pendant plus de trois décennies, le jugement, le leadership et les capacités de M. Leach à rendre simples les situations complexes ont permis de progresser sur des questions essentielles au fonctionnement et à la réussite de la CITES. Son approche exceptionnellement équilibrée, transparente et décontractée nous manquera. Le Comité pour les plantes est profondément reconnaissant envers M. Leach pour ses contributions et, comme nous savons qu'"une mauvaise journée de navigation est 100 fois meilleure qu'une bonne journée au travail", nous lui souhaitons de nombreuses journées de navigation !
5. Maurizio Sajeva quitte également ses fonctions de représentant régional pour l'Europe. Le Professeur Sajeva est un vétéran de la première session du Comité pour les plantes au Royaume-Uni en 1988 – lorsque 36 participants se sont réunis au Royal Botanic Gardens de Kew. Avec plus de 30 ans d'expérience au sein de la CITES et des connaissances encyclopédiques sur les cactus et les plantes succulentes, il a joué un rôle crucial à travers ses conseils sur l'application de la Convention à ce groupe de plantes, et a été l'un des premiers à étudier le commerce des plantes par Internet. Dans sa région, il a également mis en place l'approche des réunions régionales visant à renforcer les capacités et partager les expériences. Son expérience et ses connaissances ne seront pas perdues pour la CITES. Dans ses fonctions universitaires, il poursuivra les recherches et les publications liées à la CITES et orientera certains de ses meilleurs étudiants vers des carrières liées à la Convention. Humble, compétent et engagé, il continuera à promouvoir la CITES en tant qu'ambassadeur de la Convention. Nous lui souhaitons bonne chance.
6. Je voudrais également remercier Vera Rauber Coradin, représentante régionale pour l'Amérique centrale et du Sud et les Caraïbes de 2004 à 2018, une période au cours de laquelle elle a su représenter les pays de la région en temps opportun et, grâce à ses connaissances approfondies, contribuer de manière significative aux avis techniques et scientifiques visant à assurer l'application efficace de la Convention pour la flore, en particulier pour les espèces d'arbres. Au cours de l'intersession entre la CoP17 et la CoP18, Vera a coprésidé le groupe de travail sur l'identification des bois du Comité pour les plantes, une tâche à laquelle elle a apporté ses grandes connaissances de l'anatomie et des techniques d'identification des bois. La présence de Vera a grandement aidé le Comité pour les plantes à déterminer le meilleur moyen de soutenir et de renforcer les capacités des travaux de criminalistique en vue de l'identification des espèces CITES d'arbres présentes dans le commerce.
7. De plus, je voudrais remercier mon collègue, le Président du Comité pour les animaux, d'avoir partagé les responsabilités de la coprésidence. J'ai apprécié son leadership, ses conseils avisés et nos discussions approfondies pour faire progresser les mandats de nos comités.
8. Le Comité pour les plantes adresse ses remerciements aux personnes ayant présidé les groupes de travail et à tous les membres des groupes de travail qui ont participé travaux au cours des sessions et entre les

sessions. Leurs contributions et leurs expertises ont permis au Comité pour les plantes de suivre les instructions de la Conférence des Parties.

9. Enfin, je voudrais remercier le Secrétariat, en particulier Karen Gaynor et Maria Isabel Camarena Osorno, pour leurs planification et préparation infatigables des documents des 23^e et 24^e sessions du Comité pour les plantes et à la Conférence des Parties.

Recommandation

10. La Conférence des Parties est invitée à prendre note du rapport du Comité pour les plantes

OBSERVATIONS DU SECRÉTARIAT

- A. Les résultats de la mise en œuvre des divers points du plan de travail pour 2017-2019 font l'objet de différents points de l'ordre du jour de la 18^e session de la Conférence des Parties, comme indiqué dans la troisième colonne de l'annexe. Le Secrétariat présente ses observations sur ces questions sous les points de l'ordre du jour correspondants, y compris les budgets et sources de financement provisoires dans les cas où des projets de résolutions ou de décisions sont proposés.
- B. Le Secrétariat invite la Conférence des Parties à prendre note du rapport de la Présidente du Comité pour les plantes.

PLANIFICATION DU TRAVAIL DU COMITÉ POUR LES PLANTES 2017-2019

RESOLUTIONS ET DECISIONS ADRESSEES AU COMITE POUR LES PLANTES OU LE CONCERNANT¹

Résolution ou décision	Titre	Activités du Comité pour les plantes
Questions administratives et financières		
Résolution Conf. 17.2	Financement et programme de travail chiffré du Secrétariat pour la période triennale 2017-2019	Aucune action à signaler, documents de référence au titre du point 7 de l'ordre du jour de la CoP18, <i>Administration, financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties.</i>
Questions stratégiques		
Résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP17)	Constitution des comités	La Présidente du Comité pour les plantes a coprésidé un groupe de travail avec le Président du Comité pour les animaux afin de s'acquitter du mandat et a proposé des révisions de la résolution 11.1 (Rev. CoP17) en conséquence. Les progrès et les résultats figurent dans le document CoP18 Doc. 13 (Révision de la résolution Conf. 11.1 [Rev. CoP17], <i>Constitution des comités</i>).
Décisions 17.4, 17.7, 17.9	Règlement intérieur	
Décision 16.10 (Rev. CoP17)	Conflits d'intérêts potentiels au sein du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes	La Présidente du Comité pour les plantes n'a fait état d'aucune préoccupation concernant la procédure actuelle ni sur la voie à suivre convenue par le Comité permanent à sa 70 ^e session (SC70). Des détails à ce sujet figurent dans le document CoP18 Doc. 14 (Conflits d'intérêts potentiels au sein du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes).
Résolution Conf. 16.3 (Rev. CoP17)	Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2020	La Présidente du Comité pour les plantes a participé aux travaux du groupe de travail du Comité permanent. Les activités entreprises sont décrites dans le document CoP18 Doc. 10 (Vision de la stratégie CITES pour l'après 2020).
Décision 17.18	Vision de la stratégie CITES	
Résolution Conf. 16.5	Coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la diversité biologique	Les activités entreprises sont décrites dans le document CoP18 Doc. 15.3 (Stratégie mondiale pour la conservation des plantes).

¹ Dans la mesure du possible, les résolutions et décisions ont été regroupées par thèmes (le cas échéant) et alignées sur l'ordre du jour de la CoP18. Par conséquent, la structure diffère légèrement du plan de travail du Comité pour les plantes tel qu'il a été adopté par le Comité pour les plantes à sa 23^e session.

Résolution ou décision	Titre	Activités du Comité pour les plantes
Décisions 16.14 (Rev. CoP17), 16.15 (Rev. CoP17), et 16.16 (Rev. CoP17)	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)	Les activités entreprises sont décrites dans le document CoP18 Doc. 15.4 (IPBES).
Résolution Conf. 16.7 (Rev. CoP17)	Avis de commerce non préjudiciable	<p>Le Comité a accueilli avec satisfaction les informations actualisées de l'Allemagne sur les orientations en 9 étapes pour l'élaboration des ACNP pour les plantes pérennes et les espèces d'arbres lors des 23^e et 24^e sessions du Comité pour les plantes. À sa 24^e session, le Comité a également accueilli avec satisfaction le projet de guide d'information sur l'élaboration de programmes de gestion durable des forêts et de documents techniques normalisés pour l'exploitation du mahogany (<i>Swietenia macrophylla</i>) en vertu de la CITES, soumis par le Mexique. Le Comité a invité les Parties et d'autres parties prenantes à examiner le guide et à faire part de leurs observations à l'autorité scientifique mexicaine. Le Comité a félicité l'Allemagne et le Mexique pour l'élaboration et la mise à disposition des orientations, et a encouragé toutes les Parties à continuer à communiquer au Secrétariat et au Comité pour les plantes des orientations sur l'élaboration des ACNP.</p> <p>Le Comité pour les plantes et le Comité pour les animaux ont également examiné une série de décisions visant à faire avancer les travaux sur les avis de commerce non préjudiciable, comme indiqué dans le document CoP18 Doc. 45.</p>
Décisions 17.32, 17.33, 17.34, et 17.35	Renforcement des capacités	Les activités entreprises sont décrites dans le document CoP18 Doc. 21.1 (Renforcement des capacités et matériels d'identification).
Questions d'interprétation et d'application / Respect de la Convention et lutte contre la fraude		
Résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17)	Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II	À sa 23 ^e session, le Comité pour les plantes a classé six combinaisons espèce-pays dans la catégorie "une action est nécessaire" et a adopté des recommandations à l'adresse des États de l'aire de répartition (voir PC23 Com.5 [Rev. par Sec.]):

Résolution ou décision	Titre	Activités du Comité pour les plantes
		<p>1) <i>Bulnesia sarmientoi</i>-Paraguay 2) <i>Hoodia gordonii</i>-Namibie <i>Pterocarpus santalinus</i>-Inde 3) <i>Nardostachys grandiflora</i>-Népal 4) <i>Prunus africana</i>-Cameroun 5) <i>Prunus africana</i>-République démocratique du Congo</p> <p>À sa 24^e session, le Comité pour les plantes a classé quatre combinaisons espèce/pays dans la catégorie "une action est nécessaire" et a adopté des recommandations à l'adresse des États de l'aire de répartition (voir PC24 Com. 04 [Rev. par le Sec.]):</p> <p>1) <i>Dalbergia retusa</i>-Nicaragua <i>Dalbergia retusa</i>-Panama <i>Pericopsis elata</i>-République démocratique du Congo 2) <i>Pericopsis elata</i>-République du Congo)</p>
Décision 17.111	Étude du commerce important	Les activités entreprises sont décrites dans le document CoP18 Doc. 29 (Étude du commerce important à l'échelle nationale).
Résolution Conf. 14.3	Procédures CITES pour le respect de la Convention	Aucune action à signaler.
Questions d'interprétation et d'application / Contrôle du commerce et traçabilité		
Décisions 17.89 à 17.91	Spécimens produits à partir d'ADN de synthèse ou de culture	Les activités entreprises sont décrites dans le document CoP18 Doc. 43 (Spécimens produits à partir d'ADN de synthèse ou de culture).
Résolution Conf. 11.19 (Rev. CoP16)	Manuel d'identification	Les activités relatives au manuel d'identification sont décrites dans le document CoP18 Doc. 54.1 (Manuel d'identification)
Décisions 17.167 et 17.168	Identification (bois)	Les activités entreprises sont décrites dans le document CoP18 Doc. 54.2 (Identification des espèces d'arbres inscrites aux annexes CITES).
Résolution Conf. 9.19 (Rev. CoP15)	Enregistrement des pépinières qui reproduisent artificiellement des spécimens d'espèces végétales inscrites à l'Annexe I à des fins d'exportation.	Aucune action à signaler.
Décisions 16.156 (Rev. CoP17), 17.175, 17.176, et 17.177	Définition de l'expression "reproduits artificiellement"	Les activités entreprises sont décrites dans le document CoP18 Doc. 59.1 (Orientations relatives à l'expression "reproduits

Résolution ou décision	Titre	Activités du Comité pour les plantes
		artificiellement”) et 59.2 (Codes de source pour les spécimens de plantes faisant l’objet de commerce).
Résolution Conf. 10.21 (Rev. CoP16)	Transport des spécimens vivants	Aucune action à signaler.
Questions spécifiques aux espèces		
Résolution Conf. 16.10	Application de la Convention aux taxons produisant du bois d’agar	Les activités entreprises sont décrites dans le document CoP18 Doc. 65 (Mise en œuvre de la résolution Conf. 16.10, <i>Application de la Convention aux taxons produisant du bois d’agar [Aquilaria spp. et Gyrinops spp.]</i>).
Décisions 16.157 (Rev. CoP17), 17.194, 17.197, et 17.199	Taxons produisant du bois d’agar (<i>Aquilaria</i> spp. et <i>Gyrinops</i> spp.)	
Décisions 17.206 et 17.208	Ébènes (<i>Diospyros</i> spp.) et palissandres et bois de rose (<i>Dalbergia</i> spp.) de Madagascar	À sa 23 ^e session, le Comité pour les plantes a pris note des rapports de Madagascar et du Secrétariat, et a demandé au Secrétariat de continuer à soutenir Madagascar, notamment en assurant la liaison avec les Parties qui ont demandé à Madagascar de partager des échantillons de ses collections de référence. À sa 24 ^e session, le Comité pour les plantes a noté les progrès accomplis par Madagascar, a encouragé la poursuite des travaux scientifiques décrits dans les décisions, et a invité Madagascar à continuer de tenir le Comité pour les plantes informé des progrès supplémentaires accomplis dans ce domaine. Le Comité a également invité les Parties et les autres parties prenantes à soutenir Madagascar dans ses efforts, conformément à la liste des priorités du pays en matière de renforcement des capacités. Le Comité est également convenu de soumettre les décisions amendées 17.204 à 17.206 à la CoP18 pour examen, en plus d’informer le Comité permanent, à sa 70 ^e session (SC70, Sochi, octobre 2018), de la nécessité d’examiner les aspects des décisions relevant de son mandat comme présenté dans le document CoP18 Doc. 30.2 (Respect de la Convention concernant les ébènes (<i>Diospyros</i> spp.) et palissandres et bois de rose (<i>Dalbergia</i> spp.) de Madagascar). En outre, les activités entreprises concernant les éléments de nomenclature de la décision 17.206

Résolution ou décision	Titre	Activités du Comité pour les plantes
		sont décrites dans le document CoP18 Doc. 99 (Nomenclature normalisée).
Décision 17.234	Essences de bois de rose [Leguminosae (Fabaceae)]	Les activités entreprises sont décrites dans le document CoP18 Doc. 74 (Essences de bois de rose [Leguminosae (Fabaceae)]).
Décision 16.153 (Rev. CoP17)	Bois de santal est-africain (<i>Osyris lanceolata</i>)	Des informations orales fournies par le représentant régional pour l'Afrique ont été notées à la 24 ^e session du Comité pour les plantes. Le Comité est convenu de considérer les décisions 16.153 (Rev. CoP17) et 16.154 (Rev. CoP17) comme appliquées en raison des progrès réalisés, et de proposer leur suppression à la Conférence des Parties à sa 18 ^e session (voir le document CoP18 Doc. 25 [Examen des décisions]).
Décisions 17.250 à 17.252	Prunier d'Afrique (<i>Prunus africana</i>)	Les activités entreprises sont décrites dans le document CoP18 Doc. 80.
Décision 17.302	Espèces d'arbres africaines	À sa 24 ^e session, le Comité pour les plantes a décidé de proposer à la Conférence des Parties à sa 18 ^e session de maintenir la décision 17.302 (voir le document CoP18 Doc. 25 [Examen des décisions]).
Décision 16.159 (Rev. CoP17)	Espèces d'arbres néotropicales	Les activités entreprises sont décrites dans le document CoP18 Doc. 93.
Décisions 17.22 et 17.24	Espèces inscrites à l'Annexe I	Les activités entreprises sont décrites dans le document CoP18 Doc. 92.
Résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP17)	Nomenclature normalisée	Les activités entreprises sont décrites dans le rapport du Spécialiste de la
Décision 17.317	Nomenclature (CITES Cactaceae Checklist)	nomenclature CoP18 Doc. 99 (Nomenclature normalisée) qui fait également référence au supplément Cactaceae.
Résolution Conf. 11.21 (Rev. CoP17)	Utilisation des annotations dans les Annexes I et II	Aucune action à signaler.
Décisions 16.162 (Rev. CoP17), et 16.163	Annotations	La Présidente du Comité pour les plantes a présidé un groupe de travail sur l'application de l'annotation #15 à la 23 ^e session du Comité pour les plantes, et a rendu compte des résultats à la 69 ^e session du Comité permanent. Le Comité permanent à sa 69 ^e session a établi un groupe de travail présidé par La Présidente du Comité pour les plantes, et a

Résolution ou décision	Titre	Activités du Comité pour les plantes
		approuvé les recommandations du groupe de travail concernant l'interprétation de l'annotation #15. Le document CoP18 Doc. 101 (Annotations) présente le rapport complet sur toutes les activités relevant du mandat de ces décisions.
Décisions 17.318, et 17.319	Annotations relatives aux orchidées inscrites à l'Annexe II	Les activités entreprises sont décrites dans le document CoP18 Doc. 102.
Amendement et maintien des annexes		
Résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17)	Critères d'amendement des Annexes I et II	Aucune action à rapporter au-delà des progrès réalisés dans le cadre du processus d'examen périodique.
Résolution Conf. 9.25 (Rev. CoP17)	Inscription d'espèces à l'Annexe III	Les activités entreprises sont décrites dans le document CoP18 Doc. 100 (Inscription d'espèces à l'Annexe III).
Décisions 17.303 à 17.305	Inscriptions à l'Annexe III	
Résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP17)	Examen périodique des espèces inscrites aux Annexes I et II	<p>La 23^e session du Comité pour les plantes a sélectionné les sept espèces suivantes pour un examen potentiel conformément à la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP17) au cours des deux intersessions entre la CoP17 à la CoP19 (2022). Les États de l'aire de répartition volontaires sont en gras:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) <i>Abies guatemalensis</i>; Annexe I; Guatemala, Honduras, Mexique, El Salvador 2) <i>Ariocarpus retusus</i>; Annexe I; Mexique 3) <i>Caryocar costaricense</i>; Annexe II; Colombie, Costa Rica, Panama, République bolivarienne du Venezuela 4) <i>Ceratozamia hildae</i>; Annexe I; Mexique 5) <i>Encephalartos concinnus</i>; Annexe I; Zimbabwe 6) <i>Encephalartos manikensis</i>; Annexe I; Mozambique et Zimbabwe 7) <i>Melocactus paucispinus</i>; Annexe I; Brésil <p>Le Comité pour les plantes à sa 23^e session a encouragé les Philippines à poursuivre la compilation des informations concernant <i>Hedychium philippinense</i>, et à soumettre un document révisé à sa 24^e session. Le Comité a noté que le Zimbabwe souhaitait entreprendre un examen pour <i>Encephalartos</i></p>

Résolution ou décision	Titre	Activités du Comité pour les plantes
		<p><i>concinus</i> et <i>Encephalartos manikensis</i>.</p> <p>À sa 24^e session, le Comité pour les plantes est convenu que, conformément au paragraphe 2 d) de la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP17), <i>Examen périodique des espèces inscrites aux Annexes I et II</i>, l'espèce <i>Dioscorea deltoidea</i> devrait être retirée de la liste des espèces à examiner, aucun volontaire n'ayant proposé d'effectuer un examen au cours des deux intersessions.</p> <p>Le Comité a demandé au Secrétariat de publier sur le site Web de la CITES la vue d'ensemble actualisée des espèces en cours d'examen périodique.</p> <p>Le Comité pour les plantes à sa 24^e session a déterminé que, conformément aux alinéas 2 g) et h) de la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP17) et après examen par les États-Unis d'Amérique, <i>Lewisia serrata</i> répond aux critères de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17) pour un maintien à l'Annexe II. Le Comité est convenu de faire rapport de ses conclusions à la Conférence des Parties et a invité le Secrétariat à informer l'État de l'aire de répartition de ses conclusions.</p>